

VIE DES SOCIÉTÉS

« AMR SERVICE »

Société A Responsabilité Limitée
 Au capital de 2 000 Euros
 Siège social : 89a Boulevard Fenouil
 13016 MARSEILLE
 534 400 734 R.C.S. MARSEILLE

Le 31 aout 2022, l'assemblée générale des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 aout 2022. Monsieur Alain CAMPELO, demeurant 279 Chemin de la Pelouque Villa Nord Nid - 13016 Marseille, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 89a Boulevard Fenouil - 13016 Marseille.

Pour Avis



B FORWARD

SARL au capital de 1.000€
 Siège social : 16, rue Belcaguy
 13100 Aix-en-Provence
 RCS Aix-en-Provence 794 938 963

Aux termes des décisions de l'associé unique du 9 janvier 2023, Mme SYLVIE BUILLET, épouse BORNICHE, demeurant à Aix-en-Provence (13100) - 16, rue Belcaguy, a été nommée co-gérante à compter du 1er janvier 2023. L'article 9 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Aix-en-Provence

Pour Avis

CHANGEMENT DE NOM

M. BERTA Moses, demeurant 3 Impasse des Acacias 13640 LA ROQUE D'ANTHERON né(e) le 3 septembre 1997 à 71270 MOUTHER EN BRESSE (71) dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de BERTA KUNZ.

VENTES AUX ENCHERES

SELARLU Maître François FLECK - Commissaire priseur judiciaire
 26 Rue Goudard 13005 MARSEILLE
 Tél 04 96 10 26 30 - Fax 04 96 10 26 39

Suite à ordonnance

Ventes aux enchères publiques

Le Mercredi 18 Janvier 2023 à partir de 9 Heures 30

LJ UPC, Agencement de magasin dont vitrines réfrigérées, Vitrine, imprimante à ticket et stock de produits CBD...

CONDITIONS : Paiement comptant
 Frais 14,28% TTC en sus des enchères
 Exposition au moment de la vente
 Listes et descriptifs sur interencheres.com

ANNONCES LEGALES

AVIS AU PUBLIC

PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE GRANS

Par arrêté n° 22/317/CM du 6 octobre 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a prescrit le lancement d'une procédure de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Grans.

Le projet de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme a pour objet la création d'emplacements réservés en vue de permettre la réalisation de stationnements et de circulations douces.

Conformément aux dispositions de l'article L153-47 du code de l'urbanisme, le projet de la modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme. L'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9, sera porté à la connaissance du public pendant un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations sont alors enregistrées et conservées.

Les modalités de la mise à disposition seront précisées par le Conseil de la Métropole et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Cet acte sera affiché pendant 1 mois au sein des structures suivantes :

- au Pharo à Marseille, siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- à la Direction de l'Aménagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, allée de la Passe-Pierre, Trigance 4 à Istres,
- au Service Urbanisme de la Mairie de Grans, ainsi que sur le site internet de la Métropole : <https://www.ampmetropole.fr/plu>.

CLOTURE DE LIQUIDATION

TYSON-COM

SAS en liquidation
 Au capital de 1 000 euros
 Siège social : 74 RUE SAINT FERREOL
 13008 MARSEILLE
 883 414 641 RCS MARSEILLE

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2022 au siège social, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M Frédéric BARAN, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au GTC de Marseille, en annexe au RCS et la Société sera radiée du répertoire. Pour avis

Suivant acte sous seing privé en date à Marseille du 12/01/2023, la Société HALALMEAT, Sarl au capital de 5 000€, dont le siège est situé 130, chemin de la Madrague Ville - 13015 Marseille, immatriculée au RCS de Marseille sous le n° 442840294, a donné en location-gérance à la Société HALALMEAT 2, société par actions simplifiée au capital de 5 000€, dont le siège social est situé 130, chemin de la Madrague Ville - 13015 Marseille, en cours d'immatriculation au RCS de Marseille, un fonds de commerce de vente au détail de viande de boucherie, charcuterie située et exploitée à Marseille (13015), 130, chemin de la Madrague Ville, pour une durée de douze mois, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation expresse des parties, prenant effet à compter du 12/01/2023 pour se terminer le 11/01/2024.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N° 6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE

Du lundi 16 janvier 2023 au vendredi 17 février 2023

Par arrêté n°22/434/CM du 21 décembre 2022, Monsieur Pascal Montecot, 1er Vice-Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a organisé l'enquête publique portant sur le projet de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Salon-de-Provence.

Le projet de modification n°6 du PLU de la commune de Salon-de-Provence doit permettre la correction d'erreurs matérielles graphiques au sein du PLU.

A cet effet, Monsieur Jean-Philippe GENDARME a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par décision N° E22000095/13 du 28 novembre 2022 de Madame la Première Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Marseille.

L'enquête publique se déroulera du lundi 16 janvier 2023 au vendredi 17 février 2023 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le dossier soumis à enquête publique sera composé des pièces suivantes :

- le projet complet de la modification n°6 du PLU (note de présentation et planches de zonage), l'exposé de ses motifs, les pièces administratives et, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées ;

Il sera accompagné, sur chaque lieu d'enquête, d'un registre d'enquête publique, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur.

Le dossier, accompagné d'un registre d'enquête publique, sera mis à la disposition du public, durant la période précitée, aux adresses, jours et heures suivants :

- Mairie de Salon-de-Provence : Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement, immeuble Le Septier, 2ème étage, rue Lafayette, 13300 SALON-DE-PROVENCE ouvert au public les lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h00 et 13h30 à 16h45 et sur rendez-vous ;

- Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat du Pays Salonnais de la Métropole Aix-Marseille-Provence, 190 rue du Commandant Sibour, 13300 Salon-de-Provence, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur l'un des registres ouverts à cet effet sur les lieux précités.

Il pourra également adresser, par correspondance, ses observations, propositions et contre-propositions au Commissaire Enquêteur à l'une des adresses des lieux précités.

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique mis à la disposition du public sur les deux lieux de permanence.

Un registre sera également mis à disposition sous format numérique sur le site Internet. <https://www.registre-numerique.fr/ep-modif6-plu-salon-de-provence>

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur ce registre numérique ou par mail à ep-modif6-plu-salon-de-provence@mail.registre-numerique.fr

Le dossier soumis à enquête publique sera également disponible durant l'enquête sur le site Internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'adresse <https://plu.ampmetropole.fr>

Permanences du Commissaire Enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, afin de recueillir ses observations, aux lieux, dates et horaires suivants :

- en Mairie de Salon-de-Provence, Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement, immeuble Le Septier, 2ème étage, rue Lafayette, 13300 SALON-DE-PROVENCE :

- Lundi 16 janvier 2023, de 09h00 à 12h00 ;
- Vendredi 3 février 2023, de 13h45 à 16h45 ;
- Vendredi 10 février 2023, de 09h00 à 12h00 ;
- Vendredi 17 février 2023, de 13h45 à 16h45.

- A la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat du Pays Salonnais de la Métropole Aix-Marseille-Provence, 190 rue du Commandant Sibour, 13300 Salon de Provence ;
- Lundi 30 janvier 2023, de 09h00 à 12h00.

La clôture de l'enquête publique aura lieu à l'issue de la permanence du vendredi 17 février 2023.

Le présent avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique fera l'objet des publications suivantes :

- Publication, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et dans les huit premiers jours de l'enquête publique, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département ;

- Publication, par voie d'affichage, au Pays Salonnais de la Métropole Aix-Marseille-Provence et en Mairie de Salon-de-Provence, au moins quinze jours avant le début de la période d'enquête publique unique et pendant toute la durée de cette dernière ;

- Publication sur le site Internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'adresse <https://plu.ampmetropole.fr> au moins quinze jours avant le début de la période d'enquête publique et pendant toute la durée de cette dernière.

La Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat du Pays Salonnais de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Division Planification Urbaine est Interlocuteur sur ce projet et pourra apporter toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique par mail à severine.bellon@ampmetropole.fr ou par téléphone au 04.90.59.69.63.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera déposée au Pays Salonnais de la Métropole Aix-Marseille-Provence et en Mairie de Salon-de-Provence, sur le registre numérique ainsi que sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence <https://plu.ampmetropole.fr> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ce projet de modification n°6 du PLU de la commune de Salon-de-Provence, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire Enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil de la Métropole en tant qu'autorité compétente, après avis simple de la commune de Salon-de-Provence.

Pascal MONTECOT
 1er vice-président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

SOCIÉTÉ COUDOUX LA PLANTADE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN ÉCOQUARTIER « LA PLANTADE » SUR LA COMMUNE DE COUDOUX

En exécution de l'arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône du 6 janvier 2023, il sera procédé, pendant trente jours consécutifs, du 6 février au 7 mars 2023 inclus, à une participation du public par voie électronique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Coudoux La Plantade dans le cadre du projet d'aménagement d'un écoquartier « La Plantade » sur le territoire de la commune de Coudoux.

Le projet consiste en la construction de logements, d'un établissement recevant du public et d'un parc multi usages.

Le dossier de consultation comprend notamment le dossier de demande d'autorisation environnementale et l'étude d'incidence environnementale.

Le dossier sera mis à la consultation du public sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône du 6 février au 7 mars 2023 inclus à l'adresse suivante : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-enquetes-publiques/Participation-du-public-par-voie-electronique/Coudoux>

Il pourra également être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement, Bureau des installations et travaux réglementés pour la protection des milieux (BITRPM), place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 – bureau 421 – contact préalable au 04.84.35.42.65/66).

Le public pourra présenter sur place, à la préfecture des Bouches-du-Rhône (BITRPM, place Félix Baret, 13006 Marseille, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 – bureau 417) ou à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence (455 avenue Pierre Brossolette – 13100 Aix-en-Provence, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00), une demande de mise en consultation du dossier sur support papier.

Les documents seront mis à disposition du demandeur aux lieux, jour et heure qui lui seront indiqués au moment de sa demande. Cette mise à disposition interviendra au plus tard le deuxième jour ouvré suivant celui de la demande. La demande devra être présentée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de la participation du public.

Pendant la durée de la participation, soit du 6 février au 7 mars 2023 inclus, le public pourra déposer ses observations et propositions par courriel à l'adresse suivante : pref-pdpe-laplantade@bouches-du-rhone.gouv.fr (capacité maxi 5MO).

Au plus tard à la date de publication de la décision, seront rendus publics sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône, pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que – dans un document séparé, les motifs de la décision.

Au terme de la participation, le Préfet des Bouches-du-Rhône est l'autorité compétente pour prendre la décision requise au titre du code de l'environnement après avis, le cas échéant, du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.

Cette décision est prise sous la forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale assorti de prescriptions applicables au projet, ou de refus. Elle est mise en ligne sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Autorité compétente pour prendre la décision : Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône - Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 08. Contact pour toutes observations, questions et précisions sur les conditions de la participation : BITRPM - tél 04.84.35.42.65

Direction Départementale des Territoires et de la Mer, service coordonnateur de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale, auprès de laquelle peuvent être obtenus les renseignements pertinents : pôle milieux aquatiques - tél 04.91.28.54.67 - ddtm-notaplus@bouches-du-rhone.gouv.fr

Responsable du projet : société Coudoux La Plantade - 33 avenue Pierre Mendes France - 75013 Paris. Personne auprès de laquelle des informations peuvent être demandées : Monsieur Remy AUGER - remy.auger@cdc-habitat.fr

Marseille, le 9 janvier 2023
 Pour le Préfet,
 Le chef de bureau
 signé
 Gilles BERTOTHY

VIE DES SOCIÉTÉS



ESSENTIEL COMPTA PAYS D'AIX
 2 Avenue Madeleine Bernaud
 Parc d'activité point rencontre
 13770 VENELLES

Par acte SSP du 10/01/2023, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SACHOFF ORTHOPÉDIE Objet social : La prise de participation par tous moyens, la détention et la gestion de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres. Siège social : 840 avenue du camp de menthe 13090 Aix-en-Provence. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Gérance : M. LEROY Joffrey, demeurant 1 route du Val de Cuch Residence Saint Come Bât A 13300 Salon-de-bouches Immatriculation au RCS d'Aix-en-Provence

Tous les mardis

Retrouvez
 dans notre
**CAHIER
 SPECIAL**

Nos annonces
 légales,
 et marchés
 publics

Tous nos marchés sont mis en ligne gratuitement sur : le site régional
www.laprovencemarchespublics.com

et le site national POR

www.francemarches.com